L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 24 AVRIL 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A VENDRE—Pour cause de départ, un établissement dans le 2me district, salle de billard, café, salon d'huîtres, restaurant, chambres garnies. S'adresser à L. H. Perret, 38 Exchange Alley. 21 avril—4f

DEMANDES.

ON demande à acheter des vieux meubles (antiques). S'adresser No. 123 rue Bourbon. 14 av—1m

ON demande—Une cuisinière. S'adresser au No 12 rue Madison, près du Marché Français. 23 avril—2f

On demande, immédiatement, plusieurs modistes en robes de premier ordre chez Libermann, 12 Baronne. 21 avril—21 23 24

PERDU.

DISPARUE—Du pâturage de Gentilly une jument rouge foncé de moyenne hauteur, avec la queue et la crinière noires, et ayant les quatre pieds ferrés. Elle avait un licou au moment de disparaître. Une récompense libérale sera payée à la personne qui ramènera la jument au No 488 rue Ste. Anne, chez M. L. BONÉE. 17avril—1[illegible]

Egaré—Un mulet mexicain, brun foncé, qui était dans le pâturage de Gentilly. Récompense libérale à qui le ramènera au No. 202 [illegible]ville. 17avril—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Feehan et son épouse Margaret Finn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,912.—Division C—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Feehan et son épouse, Margaret Finn, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 avril—23 27—1 mai

Succession de Ezekial Ewing Simpson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,570—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ezekial Ewing Simpson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17avril—17 22 26

Succession de Lawrence Kenney

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,877—Division A—Attendu que Mary [illegible], veuve de Lawrence Kenney, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Kenney, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 avril—20 25 29

Succession de Thomas Hasam

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,801—Division D—Attendu que Sidney H. Hasam a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Hasam décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 avril—16 20 24

Succession de Jacob Baltz et Magdalena Mitchell, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,[illegible]—Division D—Attendu que [illegible] Baltz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Baltz et sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 avril—15 20 24

Succession de Mme Mathilde Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,904—Division E—Attendu que John [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mathilde M[illegible], veuve etc., décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
[illegible]—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible] [illegible]
Nouvelle-Orléans, [illegible] avril 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 avril—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible] No 20,802—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du petitionnaire [illegible] soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Préot [illegible], notaire en cette paroisse, MARDI, le 2 [illegible] jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit; qu'en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. L. Edwards, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
Geo. P. Cas[illegible], Député Greffier.
22 avril—3f en 10 jrs

Hansell & Webster vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,528—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Walter Scott, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20avril—20 25 29

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Smith Bros & Co vs J. D. O'Neil

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 30,0[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. [illegible] R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan aux Encans de W. E. Leonard, rue Baronne entre Gravier et Union, MARDI, 26 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un Wagon à quatre roues et à ressorts, ainsi spécifié et décrit par l'inventaire déposé en son bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
16 avril—16 20 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

H. J. Mullan vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,781—En vertu d'un ordre de vente en date du 22 avril 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 11 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1. Un certain jugement rendu par la cour [illegible] No 12,256, Division C, dans l'affaire de H. J. Mullan vs L. L. Bennett & Co., et au pour la somme de sept mille cinquante sept 50/100 dollars ($7057 50/100) avec intérêt et les frais, moins un crédit de trois cent soixante dix neuf 61/100 dollars ($379 61/100) comme il est spécifié dans le dit jugement signé le 18 février 1885 des archives de la dite cour.
2. Un grand lot de comptes à recevoir, billets etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 avril—23 28 30—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Julius Wile & Co et al vs A. J. Jacquet et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,978—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 mai 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Douane, Miro et Tonti, mesurant vingt sept pieds, un pouce de façade sur la Douane, sur cent quatorze pieds entre lignes parallèles, selon un plan de J. A. D'Hemécourt en date du 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de F. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville.
Acquis par Mlle Clémence Adolphine Jacquet (un des défendeurs en cette affaire) par achat, d'Adolphe Joseph Jacquet, par acte passé par devant Marcel T. Ducros notaire, le 10 mai 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété de Mlle Clémence Adolphine Jacquet.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
avril 21—21 28—mai 5 12 19 24.

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE E.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 10 MAI 1887.

2,179 Lots, montant en tout à $535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS.

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	... de	50,000..	50,000
1	Lot de...	20,000..	20,000
2	Lots de...	10,000..	20,000
4	Lots de...	5,000..	20,000
20	Lots de...	1,000..	20,000
50	Lots de...	500..	25,000
100	Lots de...	300..	30,000
200	Lots de...	200..	40,000
500	Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION.

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	..	200..	20,000
100	..	100..	10,000
1000	..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à $535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaire ou lettre ordinaire. Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Belles vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 28 avril 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Plaisance et Tchoupitoulas, à l'écurie "Elevator"—

30 vaches laitières, 25 avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.
Aussi, 3 beaux taureaux.
Ces animaux proviennent de la savane de Clement Fos et ont été menés à l'endroit ci-dessus pour faciliter la vente.
Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au-dessus de $50 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
23 avril—

RESIDENCE POUR TOUS.

Un ilet de terre situé dans le 6ème district de cette ville.
Maison rue Chestnut, près Napoleon Avenue.

Succession de Mlle Clary Rochereau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 19,960.—SAMEDI, 14 mai, 1887, à midi—Par JAS P. GUINAULT, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1887. Les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir—
1° 23 lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 23 inclusivement, dans l'ilet compris par les rues Amelia, Peniston, Levée, ou Tchoupitoulas et Jersey ou Annunciation.
Le lot No. 1 mesure 20 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Peniston, 82 pieds 10 pouces 6 lignes sur la rue Levée, 82 pieds sur la ligne le divisant du lot No. 2, 31 pieds 4 pouces 3 lignes sur la ligne du fond, et forme l'encoignure des rues Levée et Peniston.
Les lots Nos. 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds 3 pouces 1 ligne de face sur la rue Peniston sur 82 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Sur ces trois lots il existe une bâtisse en bois à étage couverte en ardoises, contenant cinq locations, chacune louée pour $6 par mois.
Le lot No. 4 mesure 24 pieds 1 pouce de face sur la rue Peniston, sur 82 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble une bâtisse en bois à un étage, louée pour $10 par mois.
Les lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9 mesurent chacun 33 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur la rue Peniston, sur 82 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 9 formant l'encoignure de la rue Jersey.
Les lots Nos 10 et 11 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Jersey, 152 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur et 30 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.
Le lot No. 12 mesure 31 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Levée, 131 pieds 7 lignes de profondeur du côté de la rue Peniston, 135 pieds 1 pouce 5 lignes sur le côté de la rue Amelia.
Le lot No 13 mesure 31 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Levée, 135 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Peniston, 139 pieds 2 pouces 3 lignes du côté de la rue Amelia, 30 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond.
Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Levée et Amelia, mesure 32 pieds 2 pouces de face à la rue Amelia, 19 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne du fond sur 91 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Levée et 93 pieds 3 pouces sur la ligne opposée.
Le lot No 15 mesure 29 pieds 9 pouces 4 lignes de face sur la rue Amelia, 29 pieds 1 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 16 mesure 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face sur la rue Amelia, sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 17 mesure 29 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 18 mesure 29 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 19 mesure 30 pieds 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 20 mesure 30 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 21 mesure 29 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 22 mesure 30 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur.
Le lot No 23 formant l'encoignure des rues Amelia et Jersey mesure 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Amelia sur 93 pieds 3 pouces de profondeur sur la rue Jersey.
Sur les terrains Nos 14 à 23 il existe une bâtisse en bois à un étage avec attique, contenant dix locations, chacune louée à $12 par mois.
2° Tous certains lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet borné par l'Avenue Napoleon, les rues Chestnut, Coliseum et Jena, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 13, 14 et 15.
Le lot No 13 mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces.
Les lots Nos 14 et 15 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à la Bourse.
Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant à l'option de l'acquéreur; la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège.
Les actes de vente se passeront pardevant J. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs et contiendront les clauses usuelles [illegible] pour cent frais d'avocat [illegible].
Les taxes pour l'année 1887 seront assumées par les acquéreurs [illegible].
Un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé des acquéreurs sur adjudication.
10 avril—13 16 23 30—mai 7 14

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henderson Carter et Mary Jane Jones son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19,[illegible]

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 22 avril 1887, Dossier No 20,[illegible], pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—
Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cadiz, Jena, Dryades et Bacchus, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, conformément à un plan fait par Stewart et Hoffman, voyers, en date du [illegible] avril 1887. Les améliorations se composent d'une maison cottage.
Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant sera requis sur le lieu pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, incluant les taxes de 1887.
24 avril—24 mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage de valeur dans le Quatrième District. No 469 rue Annonciation, entre Philip et Première.

Succession de Dennis Heffernan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,615.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 7 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 mars 1887, Dossier No 20,615, pour le compte de la succession Dennis Heffernan, à l'encan il sera vendu—
Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Philip et Première, désigné comme le lot No 4 et mesurant 27 pieds 4 pouces de face à la rue Annonciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de 139 pieds 8 pouces, plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du [illegible] avril 1887. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois connu comme le No 469 rue Annonciation.
Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes dues et exigibles en 1887 par l'acquéreur.
3avril—3 9 6 23 30—7mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Rue Mandeville, entre Claiborne et Robertson.

Succession de Catherine Louisa Satzer, épouse de Lorenzo Dow Page.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 20,152.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 7 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E en date du 31 mars 1887, dossier No 20,152, pour le compte de la succession de Catherine Louisa Satzer, veuve Lorenzo Dow Page, à l'encan il sera vendu—
1° Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Claiborne, Robertson et Espagne, mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois ayant quatre chambres, et autres bâtisses, etc.
2° Un lot de terre de valeur situé dans les mêmes district et ilet, et touchant la propriété ci-dessus décrite, mesurant 35 pieds de face rue Mandeville, sur une profondeur et de face à la rue Claiborne de 118 pieds, et forme l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne. C'est un terrain nu.
Les propriétés ci-dessus sont, plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan fait par E. Surgi, voyer, en date du 7 mars 1887.
Conditions—Comptant, 10 pour cent sur les lieux pour lier la vente.
Actes de ventes pardevant Félix Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs, et incluant les taxes de 1887.
3 avril—2,9,16,23,30, mai 7

Succession d'Euphémie O'Brien, femme de Joseph Vignes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,818—Division C—Attendu que Charles T. Vignes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Euphémie O'Brien, femme de Joseph Vignes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 avril—19,23,28

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET VACANTES

—DANS LE—

Premier, le Deuxième, le Troisième, le Quatrième et le Sixième District.

No 437 rue St-Charles, entre Euterpe et Polymnie.
Nos 169 et 171 rue Dryades, entre Poydras et Lafayette.
No 43 rue Villeré, entre Douane et Bienville.
Nos 379 et 381 rue Dauphine, entre Union et Bagatelle.
Nos 502 et 504 rue des Remparts, entre Champs-Elysées et Marigny.
Nos 37 et 39 rue Mandeville, entre Decatur et Chartres.
No 88 rue Peters, entre Mandeville et Espagne.
No 139 Champs-Elysées, entre Remparts et St-Claude.
No 562 rue Dauphine, entre Washington et Lafayette.
Nos 379 et 381 rue des Remparts, entre St-Antoine et Columbus.
No 102 rue Rousseau, entre Joséphine et Jackson.
No 77 rue Adèle, entre St-Thomas et Rousseau.
No 269 rue Chippewa, entre Joséphine et Jackson.
Coin Marengo et Constance.
Portion de terre faisant face aux rues St-Patrick, St-David et Dufossat.
Ilet de terre borné par les rues St-David, St-Patrick, Marengo et Milan.

Succession de Mme Billgery.

No 4—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 21 mai 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1887, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 280, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Euterpe et Polymnie, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles sur 113 pieds 10 pouces de profondeur.
Les améliorations comprennent une petite maison en briques [illegible], désignée par le No 437 rue St-Charles.
2° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 259, borné par les rues Dryades, Baronne, Poydras et Lafayette, désigné comme lots Nos 28 et 29, mesurant ensemble 54 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 106 pieds 10 pouces.
Les améliorations comprennent un édifice en briques à deux étages [illegible] portant les numéros municipaux Nos 169 et 171 rue Dryades [illegible].
Le No [illegible] comprend en outre un [illegible].

DEUXIÈME DISTRICT.

3° [illegible]

TROISIÈME DISTRICT.

4° [illegible]
Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 379 et 381 rue Dauphine.
10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Union, Bagatelle et Bourgogne, étant le No 23, mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 125 pieds.
Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 379 et 381 rue Dauphine.

QUATRIÈME DISTRICT.

11° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie de la terre désignée par les lettres A et B dans le carré d'ilet 73 borné par les rues Chippewa, Annonciation, Joséphine et Jackson; le dit terrain mesure 32 pieds 5 lignes de face rue Chippewa, sur une profondeur de 64 pieds, 11 pouces, 3 lignes, mesure anglaise. Les améliorations comprennent une maison de résidence double, en bois, couverte en ardoises, ayant deux chambres et une cuisine, allée, cabinet d'aisance etc. de chaque côté. La propriété porte le No 269 de la rue Chippewa.
12° Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le même district de cette ville, désigné par la lettre B, dans le carré d'ilet borné par les rues Adèle, St. Andrew, Rousseau et St-Thomas; et aussi désigné par la lettre B, du carré d'ilet No 41, d'après un plan de J. A. d'Hemécourt, voyer, daté du 1er juin, 1866, annexé à un acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le 5me jour de juin, 1866. Le dit terrain mesure 30 pieds de façade rue Adèle, 30 pieds 2 lignes de largeur à l'arrière; 60 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la limite le séparant du terrain A, et 61 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur du côté opposé, le plus proche de la rue Rousseau; le tout mesure américaine.
Les améliorations comprennent une maison cottage, double en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, aussi une cuisine en bois à deux étages, avec deux chambres, allée, citerne, lieux d'aisance etc., de chaque côté, propriété portant le No 77 de la rue Adèle.
13° La moitié indivise d'un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le même district, désigné par le No 8, dans le carré d'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Fulton. Le dit terrain mesure au pied anglais 31 pieds 6 pouces de façade rue Rousseau sur 83 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dudit terrain et autres dressé par A. de Armas, voyer, daté du 22 février 1869 et annexé à un acte de vente de Marie A. May à George Decker, passé pardevant Edouard Gottschalk, notaire.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises ayant deux chambres et un cabinet, une cuisine à deux chambres, citerne, allée, lieux d'aisance, etc., cottage portant le No 103 de la rue Rousseau.

SIXIÈME DISTRICT.

14° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, et comprenant la longitudinale inférieure ou moitié orientale du carré d'ilet borné par les rues Valmont, St. David, St. Patrick et Dufossat, désigné comme carré No 77 et mesurant 53 pieds de façade rue St. Patrick, 37 pieds, 3 pouces et 4 lignes de façade rue St. David sur 305 pieds, 11 pouces de profondeur et de façade rue Dufossat, et 306 pieds de profondeur du côté opposé, côté le plus rapproché de la rue Valmont.
Les améliorations comprennent une petite bâtisse avec 2 chambres et cuisine et aussi une vaste écurie avec 35 stalles, puits, etc.
15° Un carré d'ilet dans le Quatorzième District d'Assessement borné par les rues St David, St Patrick, Marengo et Milan.
16° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme les terrains Nos 22, 23, 24 dans le carré d'ilet No 205. Les terrains 22 et 23 mesurent chacun 29 pieds de face rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 24 mesure 28 pieds 8 pouces de façade rue Marengo sur une profondeur et façade rue Constance.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, à distance de la rue et ayant quatre chambres, cuisine en bois avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont vendues avec pleine garantie de l'excellence des titres.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs; le reste payable en billets de l'acquéreur à un, deux et trois ans de date de la vente, avec 8 pour cent par an d'intérêt à partir de cette date, billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations sur la propriété devront être assurées par l'acquéreur, les polices d'assurances transférées au tuteur, et en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement desdits billets, 5 pour cent honoraires d'avocat à ajouter à la somme en litige. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1887. Il fera aussi un dépôt de 10 pour cent sur son enchère au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 avril—16,23,30—mai 7 14 21

RESIDENCE TRÈS AGREABLE

Rue Marais, entre Kerlerec et Columbus,
AVEC UN GRAND TERRAIN.

TROIS GRANDS LOTS VACANTS
Faisant face à la rue Kerlerec, entre Marais et Villeré.

Mme M. Constance Séré, Veuve de L. Séré, et autres contre Frank E. Bernard, subrogé-tuteur, et autres.

POUR UN PARTAGE.

No 20,085—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 28 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, conformément à un jugement rendu le 5 avril 1887 signé le 13 avril 1887 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les propriétés ci-dessus seront vendues à l'encan, les propriétés suivantes, savoir:
1. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Kerlerec, Villeré et Columbus, désigné par la lettre A sur une esquisse faite par Edgar Fain, architecte, en date du 2[illegible] 1887. Le dit lot mesure 70 pieds 10 pouces de face à la rue Marais sur 147 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, [illegible].
[illegible]
Actes de vente pardevant Edgar Fain, notaire [illegible].
24avril—28 30—mai 7 14 21 28

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Francis M. McKeough vs ses Créanciers—No 20,929—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Francis M. McKeough est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que l'assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Cotton notaire en cette ville, le JEUDI 26 du mois de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 21 avril 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
24 avril—3f en 30 j

A. J. Ward's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,209—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20avril—20 25 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Urbain Sahuqué vs ses créanciers—No 20,6[illegible]—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Urbain Sahuqué soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet, le LUNDI, [illegible] jour de mai 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Omer Villeré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 avr—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans—No 20,844—Ordre de Cour—Xavier Faucon vs ses créanciers—Qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire public en cette ville, le 30 avril, 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 av—21, 26, 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Theodore Lilienthal vs ses créanciers—No 20,834—Division C—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition enliassée dans cette affaire et le compte et les tableaux y annexés, les affidavits les accompagnant, et la Cour étant satisfaite que le débiteur pétitionnant a rempli tout, les formalités requises par la loi, la cession de tous les biens du dit Theodore Lilienthal est par le présent acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, et une réunion des créanciers du dit Theodore Lilienthal est par le présent ordonnée pour être convoquée le 20me jour de mai 1887, pardevant George W. Christy, notaire, à 11 heures A. M., pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable soient suspendues.
Il est de plus ordonné que la dite réunion des créanciers soit autorisée et aura le pouvoir de fixer les termes de vente de la propriété, droits, crédits et effets du débiteur, et pour déterminer si le syndic nommé à la dite réunion devra donner caution. Il est de plus ordonné que H. H. Bryan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
17 avril—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasin et Maisons de Résidence de Valeur

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et Félicité.

No 221 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Jolie maison de résidence à deux étages, avec mansarde.

No 223 rue Tremé, entre Ursulines et St-Philippe—Une maison double en bois, à un étage.

20 actions du fonds capital du Importers Bonded Warehouse Company.

Succession de Mme Vve Victor Cherbonnier, née Marie Thérèse Conand.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,735

Ernest F. Cherbonnier et al.
—VS—
Camille B. Cherbonnier et al.

No 19,735.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 28 mai 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan d'Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 mars 1887 et en vertu de deux ordres signés le 20 avril 1887 par l'honorable [illegible] A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Baronne, Félicité, Carondelet et St-André, et formant l'angle de Félicité et Baronne. Il mesure 28 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Baronne, sur 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, sur 120 pieds 4 pouces du côté opposé.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques au coin des rues Baronne et Félicité convenable pour magasin, une autre bâtisse adjacente de [illegible] chambres, [illegible] citernes, lieux d'aisance etc., à chaque propriété.
2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Tremé, St-Philippe et Marais, mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Tremé, 26 pieds 1 pouce 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds.
Les améliorations comprennent une jolie résidence à deux étages, avec mansarde [illegible] rue Tremé [illegible].
3. Un autre lot de terre [illegible] la rue Tremé [illegible].
Conditions—[illegible].
Actes de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.
4. Vingt actions du fonds capital de Importers Bonded Warehouse Company [illegible].
Conditions—Comptant avant transfert.
[illegible]—23 30—mai 7 14 21 28

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété améliorée dans le Premier district.

Succession d'Auguste Gautier.

[illegible]

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Alex [illegible], Encanteur—SAMEDI 28 mai 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. [illegible], juge [illegible], en date du 21 avril 1887, il sera vendu à l'encan—
1. Un certain lot de terre [illegible] dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Robin et Terpsichore, désigné par la lettre B, sur un plan [illegible] de Armas, [illegible] 1887, mesurant [illegible] pieds 11 pouces de face à la rue Camp et [illegible].
2. Un certain morceau de terre dans le même district et ilet [illegible].
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans de terme avec des billets garantis par hypothèque et privilège et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt [illegible]; 5 pour cent honoraires d'avocat [illegible]. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887. 10 pour cent seront requis du montant de son adjudication.
Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 avril—24 30—mai 7 14 21 28

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 30 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 9 avril 1887, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.
Ensemble avec toutes les bâtisses (No 430 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.
Conditions—Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière, la propriété sera adjugée définitivement au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera à un crédit d'un an, le billet de l'acquéreur devant être garanti par une hypothèque et le privilège du vendeur, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente. Les améliorations devront être assurées, et la police transférée. L'acte renfermera la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, dans le cas de procès pour recouvrer le montant du billet.
L'acquéreur déboursera du montant de son billet et paiera comptant les frais d'annonces et les honoraires de l'encanteur, s'élevant en tout à environ $30.
Acte de vente pardevant E. Pouny, notaire, aux frais des acquéreurs. Ceux-ci paieront au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. 15 av—15,23,30

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 18ème jour de mars 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Mme Margaretta Law vs. son mari—No 20 180—Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant considérés. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 23 février 1887, soit confirmé et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Mme Margaretta Law et contre Thaddeus D. van Horn, son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, condamnant le dit défendeur à payer à la dite Mme Margaretta Law, son épouse, la somme de deux mille et cinq cents dollars, avec intérêt légal à partir du jour de la demande judiciaire ainsi que le privilège accordé par la loi aux femmes mariées. Il est de plus ordonné, que toute autre réclamation contenue dans la demande de la plaignante, soit considérée mise hors de cour, et que le défendeur paye tous les frais de ce procès.
Jugement rendu le 18 mars 1887.
Jugement signé le 24 mars 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de mars, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt sept.
[Sceau.] M. A. McDONNELL,
Député-Greffier.
27mars—avril 2,9,16,27.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur. Résidences, Cottages, Sites propres pour y construire.
Magasin en briques à 3 étages.
Les maisons de résidence à deux étages en bois—No 126 rue Jackson; Nos 61 et 63 rue Race.
Les cottages doubles—Nos de 56 à 70 rue Sorapuru; Nos 155 et 157 rue Rousseau.
Magasin en briques à trois étages No 97 Passage de la Bourse.
Un site de choix convenable pour qu'on y bâtisse, No 128 rue Jackson.
Toutes de bonnes propriétés rapportant de l'argent.
Succession de Anna Maria Martin, décédée.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu de plusieurs ordres et d'un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le premier, un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division "C", daté du 17 avril 1887, dans l'affaire de la succession de Anna Maria Martin. Dossier No 18,660, le second, un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Division "D", daté du 11 avril 1887, dans l'affaire de la succession de Mary Martin, épouse défunte de Louis McGittigan et de Louis McGittigan. Dossier No 19,896, et le troisième, un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division "A", rendu le 12 avril 1887 et signés le 16 avril 1887. Dossier No 20,557 dans l'affaire d'Elisabeth Martin, épouse de feu, etc., vs. Mme E. Kertz, épouse, etc., pour un partage, à l'enchère publique il sera vendu:

QUATRIÈME DISTRICT.

La maison de résidence en bois à deux étages, No 126 rue Jackson

1. Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Philippe, Laurel et Annonciation, désigné par le No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et faisant face à l'arrière à une allée de 9 pieds 10 pouces et 3 lignes de largeur, commune à cette propriété, la dite allée traversant le carré de la rue Laurel à la rue Annonciation.
Les améliorations comprennent une maison de résidence avec mansarde, à deux étages en bois, couverte en ardoises, portant le No 126 de la rue Jackson, ayant maison de dépendance à deux étages et ayant corridor au dessus et au dessous, salons doubles, office, etc., et quelque sept ou huit autres chambres en tout, 2 citernes, chambre à charbon souvent pour y corder du bois, lieux d'aisance, etc., verandah sur la devanture. La maison est à distance de la rue. Il y a jardin de vant derrière sur un côté, allées pavées en asphalt dans le moment devant, et elle est adjacente à la belle résidence de F. P. Martinez, elle est louée $40 par mois et en vaut plus.

No 128 rue Jackson, un terrain charmant pour bâtir.

2. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré et est adjacent à celui précédemment décrit, il est désigné par le No 5 et mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et fait face à l'arrière à la rue Commune. Il y a une allée en commun avec la propriété voisine.
C'est un excellent terrain pour y bâtir. Il y a des magnolias et autres arbres devant et derrière, jardin sur le côté, 2 poulaillers élevés sur l'arrière terrain et est dans le moment pavé en asphalt devant.

Coin des rues Sorapuru et Fulton.

3. Un morceau de terre et 2 cottages, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet No 26, borné par les rues Sorapuru, Premier, St Thomas ou Fulton et Rousseau, désigné par la lettre B, et mesurant 120 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Fulton sur une profondeur et façade rue Sorapuru de 120 pieds sur une largeur à l'arrière ou de la rue Rousseau de 90 pieds 9 pouces et 3 lignes et 120 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne du côté de la rue Première. Le tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en quatre cottages doubles en bois couverts en ardoises, connus par les Nos de 56 à 70 rue Sorapuru, [illegible] trois chambres [illegible], lieux d'aisance [illegible]. Le tout donne un revenu d'environ $70 par mois, vaut $80.

No 157 Rue Rousseau

4. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré No 27 borné par les rues Rousseau, Philip, Soraparu et Fulton, désigné sous le No 77 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, portant le No 157 de la rue Rousseau avec bâtisse de derrière à deux étages ayant quatre chambres de chaque côté, galerie, citerne, souvent lieux d'aisance et se loue $18 par mois.

No 155 rue Rousseau.

5. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, carré et adjacent à la propriété décrite précédemment, désigné par le No 76 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 100 pieds entre parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises portant le No 155 de la rue Rousseau et est construit de même que la propriété précédemment décrite, est le lot adjacent No 77. Elle donne de revenu $16 et pourrait en donner $24. Avec ce terrain il sera vendu un morceau de terre en arrière près du terrain numéro 114 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade sur la limite arrière du terrain No 76, de derrière 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 115, et entre 20 pieds 5 pouces trois quarts lignes en face de la première portion du terrain No 114, ayant une profondeur totale pour le terrain No 76, de 120 pieds 4 pouces entre lignes parallèles.

PREMIER DISTRICT.

Nos 61 et 63 rue Race.

6. Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, carré No 30, borné par les rues Race, Robin, Fulton et Religieuses désigné par le No 11 et mesurant 100 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Race sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.
Les améliorations consistent en deux maisons en bois à deux étages, avec corps de logis couvertes en ardoises, connues comme les Nos 61 et 63 rue Race, et contenant huit chambres et pour maison quatre en dessus et quatre en dessous, avec de grandes verandahs avec citernes, hangars, etc. Loue $27 par mois [illegible]. Ces deux maisons seront vendues séparément.

DEUXIÈME DISTRICT.

No 97 Passage de la Bourse.

7. Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, et les rues Royale, Bienville et Conti, désignée comme Nos 14 et 15, et mesurant 24 pieds de face au Passage de la Bourse, sur une profondeur de 21 pieds 8 pouces et un quart et la même profondeur plus ou moins sur la ligne opposée, la moitié du lot No 14, conformément au plan.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages couverte en ardoises connue comme le No 97 Passage de la Bourse avec balcon sur la façade; elle a deux bureaux au rez de chaussée, 2 chambres au 1er et 2 chambres au 2e, avec hydrant, lieux d'aisance, etc. Les bureaux sont occupés par M. F. LeBesque et autres; les chambres sont au-dessus. La louer est de $15 à $20 par mois. Le mesurage ci-dessus est calculé au pied américain un peu plus ou un peu moins, conformément aux plans que l'on peut voir au lieu de la vente; on peut aussi examiner la maison en y ajoutant une carte de l'encanteur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses de garanties ordinaires. Les billets seront divisés en coupons au gré des parties intéressées. Il sera payé comptant sur les lieux 10 pour cent et les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de 1887.
Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 avril—17 21 24 avril, 1 8 15 21 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour un Partage.

Propriété commerciale élégante,
Bâtisses en briques doubles, à trois étages,
Formant le coin sud-ouest des rues Gravier et Baronne,
Occupées par L. Christ & Cie, Knoop, Frerichs & Cie, E. B. Musgrove et autres, et rapportant $4200 par an avec un splendide rez-de-chaussée vacant valant $1000 par an.

Succession de Adolph Frerichs, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 11 avril 1887 et signé le 15ème jour d'avril 1887, dossier No 20,742 dans l'affaire de Edward Eisenhauer, avocat de facto des tuteurs des mineurs Frerichs vs. Mme Vve Adolph Frerichs et als, pour un partage, à un long crédit et un bas taux d'intérêt, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Gravier et Union, mesurant 35 pieds, 2 pouces de face à la rue Baronne, 78 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Gravier, 80 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Union, sur une largeur dans le fond, près de la rue Dryades de 35 pieds, 9 pouces plus ou moins, mesure américaine.
Les améliorations comprennent une bâtisse double moderne, solidement construite à trois étages avec toit en ardoises, rue Baronne 62, bâtie d'une façon spéciale pour le confort, pour bureaux de facteurs, large vestibule au centre parqueté en tuiles, plafonds élevés, de grands bureaux confortables, bien aérés et bien clairs, avec de magnifiques voûtes à l'épreuve du feu dans chaque bureau, aux premiers et second étages des réservoirs élevés en fer, la voûte, cours, lieux d'aisance etc. de chaque côté, et installations de gaz partout, le tout en parfait ordre et condition, partiellement occupées en ce moment, et rapportant $4,200 par an avec bail avec un rez-de-chaussée vacant valant $1000 par an, en donnant la perspective d'un loyer de $5,200 par an.
Cette magnifique propriété est diagonalement en face de l'élégant bloc de "Lehman, Stern & Cie., au Bloc de la Bourse au Coton, et sa location restant toujours centrale et désirable commandera toujours des locataires de premier classe avec loyers rémunératifs et est un excellent revenant pour des capitalistes ou autres.
Termes et Conditions.—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit du jour de la vente, avec billets et coupons à la convenance des parties intéressées et portant 6 pour cent intérêt par an, de la date jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses de garanties usuelles, incluant une hypothèque spéciale avec lien de vendeur, transfert de polices d'assurance et 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procès sur un des billets ou coupons qui pourraient arriver à échéance. L'acquéreur assumera en outre de son enchère les taxes de 1887, **du jour de la vente**, un dépôt comptant de 10 pour cent sera payé sur les lieux.
Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
17avril—17,24—1,8,15,21 mai.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons! Bons! Bons!
Warrants! Warrants! Warrants!

Succession Anna Maria Martin, décédée.

No. 18,660.—Vente pour une partition.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 30 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à trois divers ordres et un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le premier, un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la division "C" daté le 7 avril 1887 dans l'affaire de la succession de Anna Maria Martin dossier No 18,660, le second, un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la division "D" daté le 11 avril 1887 dans l'affaire de la succession de Mary Martin, femme décédée de Louis McGittigan et de Louis McGittigan, dossier No 19,896, et le troisième un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la division "A" rendu le 12 avril 1887 et signé le 16 avril 1887 dossier No. 20,557 dans l'affaire de Mme Elizabeth Martin, femme, etc., vs Mme E. Kertz, femme etc., pour une partition, il sera vendu à l'encan

Des Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans

1° Onze (11) Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque payables en 1893, avec 13 coupons de $1.50 chaque attachés au dits Bons.
2° Dix sept (17) Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque, payables en 1893, avec 13 coupons attachés à chaque Bon.
3° Un Bon de la Ville de la Nouvelle-Orléans de $1000, payable en 1893 avec 72 coupons de $30 chaque qui y sont attachés et auquel bon est aussi attaché un bon de la ville de la Nouvelle-Orléans de $1000 avec 17 coupons de $35 chaque qui y sont attachés, et 2 coupons détachés de $35 chacun.
4° Quatre (4) Bons de la Ville de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque, payables en 1895, avec 73 coupons de $1.50 chaque attachés à chaque Bon, aussi 12 coupons (3 chaque) de $1.75 chaque.
5° Douze (12) Bons de la ville de la ville de la Nouvelle-Orléans de $50 chaque, payable en 1893, avec 13 coupons attachés aux dits bonds.

Warrants d'Etat et de Police.

6° Un (1) warrant de l'Etat de la Louisiane série 1874, pour $133 émis à G. W. Vandergert, daté le 29 avril 1875, No 5590.
7° Un (1) warrant Board de Police Métropolitaine No 1938, daté le 20 novembre 1875 émis à L. A. Fora pour $600, pour octobre 1874.
Conditions—Comptant avant le transfert.
17avril—17 20 24 27 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence pour famille.

Coin des rues St-Charles et Sud, faisant face à la Place Lafayette.

La "maison Conger" bien connue dans l'affaire de John Conger et autres vs. W. B. Conger et autres.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage à un long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 14 mai 1887 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade en vertu de deux jugements et ordres collectifs de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendus et signés l'un à la date du 28 mars 1887, l'autre à la date du 7 avril 1887, Dossier No 20,716, dans l'affaire de John Conger et autres vs. Wilhelmine B. Conger et autres pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Church et devant Ste Marie, Sud et Girod désigné par la lettre "A" et mesurant environ 25 pieds de façade sur chacune des rues Sud et Girod sur une profondeur et face à la rue St Charles d'environ 150 pieds, s'étendant de la rue Sud à la rue Girod. Le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages et demi, couverte en ardoises, [illegible].
[illegible]
Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt [illegible]; toutes les clauses usuelles [illegible]. Les billets de crédit devront être à vue; l'acquéreur devra [illegible]; l'acquéreur assumera [illegible] outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 avril—10 17 21—mai 1 8 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence double, No 366 rue Broad près Esplanade et des Fair Grounds.

Succession de David Teclers, décédé.

Par ordre de la Cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI [illegible] mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 13 avril 1887, Dossier No 20,479, pour le compte de la succession de David Teclers, décédé, à l'encan il sera vendu:
UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Broad, White, Esplanade et [illegible], mesurant 27 pieds de façade rue Broad sur une profondeur de 107 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison double [illegible] chambres plâtrées de chaque côté [illegible]. La propriété porte le No 366 rue Broad, et est à peu de distance [illegible] Fair Grounds, et des chars des rues Esplanade et Dumaine.
Conditions—En passant titres 10 pour cent du prix comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1887 acceptés.
L'acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 21

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

LOUISIANA CONSTRUCTION CO. LIMITED vs LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 11,449—A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI [illegible] jour de mai 1887 à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° L'ilet A borné par les rues Douane et Bienville et les lignes des chemins de fer Louisville, Nashville et Morgan et le Sugar Landing, le dit ilet mesurant 121 pieds 2 pouces de face sur les rues Bienville et Douane 340 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du dit Sugar landing.
2. L'ilet B borné par les rues Douane et Bienville et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan le dit ilet mesurant 120 pieds de face à la rue Douane 80 pieds 0 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville 308 pieds 8 pouces et [illegible] de face à ——— et 171 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la ligne du dit chemin de fer.
3 a. L'ilet C étant un triangle de terre, borné par les rues Bienville, Conti, Front et la ligne des chemins de fer Louisville & Nashville et Morgan, mesurant 64 pieds 1 pouce et 4 lignes rue Bienville, 274 pieds 0 pouce et 3 lignes sur la rue Front, 271 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne des dits chemins de fer, et formant une façade près de l'intersection sur les rues Front et Conti.
3 b. L'ilet D borné par les rues Bienville et Conti, la ligne du chemin de fer Louisville et Nashville et le Sugar Landing, mesurant 92 pieds 6 pouces et 3 lignes sur les dites rues Bienville et Conti, sur 330 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne des dits chemins de fer, et 330 pieds 0 pouce et 2 lignes sur le dit Sugar Landing.
4. L'ilet E borné par les rues Conti, St Louis, Clay et Front, le dit ilet étant pentagonal en forme et mesurant 119 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la rue Conti, 74 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la rue St Louis, 300 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la rue Clay, et aussi aux deux côtés sur la rue Front, 131 pieds 0 pouce et 5 lignes sur un des côtés et 194 pieds 2 pouces et 7 [illegible] sur l'autre côté.
5. Tous les droits, titre et intérêt de la ville de la Nouvelle-Orléans de toute sorte et de toute nature aux hangars construits sur les dits ilets A, B, C, D et E, ainsi qu'il est stipulé dans les ordonnances de ville No 1528, N. S., approuvées le 14 août 1869, et dans l'acte notarié passé par devant W. J. Castell, notaire, le 18 août 1869 entre la dite ville et F. B. Fleitas et autres, le dit droit comprenant:
1. L'option de prendre les dits hangars et constructions à une moitié de leur valeur estimée au comptant, à l'expiration de vingt cinq ans du 1er novembre 1871, le droit et pouvoir de nommer des estimateurs ainsi qu'il est stipulé dans les dites ordonnances et le contrat fait dans le but de déterminer la dite valeur au comptant estimée.
2. L'option d'étendre le droit d'usage des dits hangars et dits designés dans les dites ordonnances et les dits contrats durant quinze années subséquentes au dit 1er novembre 1896.
3. Au droit de tenetur pleine possession des dits hangars à la ville après l'expiration des dites quinze années de loyer additionnel.
6. Tous les droits titre et intérêt de toute sorte et de toute nature de la ville de la Nouvelle-Orléans dans et provenant du dit contrat passé pardevant W. J. Castell, notaire public, et F. B. Fleitas et autres le 18 août 1869, en vertu de l'ordonnance No 1528, N. S., lequel dit contrat a été transféré au New Orleans Sugar Shed Company, et les termes du dit bail ont été modifiés par l'ordonnance No 4432 N. S., incluant le droit de recevoir dans le dit contrat 10 pour cent des recettes brutes annuelles du dit Sugar Shed Company jusqu'au 1er novembre 1896.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 1er jour d'avril 1887.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5 12 19 26avril—3mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. E. Junqua vs. ses Créanciers—No. 20,554—Ordre de Cour—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de se présenter devant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le 2me jour de mai 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété soient suspendues. Il est de plus ordonné que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 29 mars, 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 mars—3f en 30jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale de choix.

Le magasin double en briques, No. 44 rue Canal et 63 rue Commune, entre Magasins et Tchoupitoulas, occupé par Woodward Wight & Co.

Succession de Veuve J. A. Graihe.

Nos. 19,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 avril 1887, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:
Le magasin en brique à quatre étages No 44 rue du Canal et No 63 rue Commune dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Commune, Magasins et Tchoupitoulas. Le lot est désigné par le No 13 et mesure 25 pieds de face à la rue du Canal, 25 pieds 5 pouces de face à la rue Commune et sur une profondeur traversant le dit ilet de 121 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 14 et 126 pieds 1 pouce 6 1/2 lignes sur la ligne du lot No 12. Cette belle propriété fait face à la Douane et à la Poste et touche au magasin principal de MM. Woodward, Wight & Co. et est pour le moment occupée par eux.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acheteur et le reste à 1 an et deux ans de terme à compter du jour de la vente, ce crédit devant être représenté par des billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra s'engager à payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour obtenir le paiement des billets ou d'une partie des dits billets, et transférer la police au porteur des dits billets. Le paiement des billets et l'exécution de toutes les obligations de l'acheteur seront garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication et sera requis de faire un dépôt de dix pour cent sur son prix d'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire.
20avril—20 23 30—7 14 21mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage élevé et grands terrains.

No. 335 rue Chestnut, entre l'Avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Succession de Henry F. Requier

No. 20,459—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 11 avril 1887, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un cottage en bois à un étage avec mansarde No 335 rue Chestnut dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Coliseum, Delachaise et l'Avenue de la Louisiane. Le terrain est composé du tout des lots Nos 17, 18 et 19 et à 24 pieds de face du lot No 16, mesurant ensemble 120 pieds de face à la rue Chestnut, 129 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La bâtisse est retirée de la rue avec grande gazon devant et large corridor dans le centre, et un terrain avec jardin. Cette propriété touche à la résidence de J. B. Woods, est près de celle de MM. Muner et Rice et peut être visitée avec une carte.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 avril—12 23 30 mai 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Lot au coin des rues Aline et Laurel.

Succession de Wm. N. Linzey

No 20,[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 mai 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 avril 1887, il sera vendu à l'encan—
Deux lots de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Delachaise, Laurel et Constance et l'Annonciation, les Nos 10 et 11, et désignés comme [illegible]. Le No 10 mesure 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline et le No 11 mesure 28 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Aline [illegible] sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles [illegible]. Le No 11 forme l'encoignure des rues Aline et Laurel et est pratiquement [illegible].
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acheteur et le reste [illegible] à un et deux ans [illegible].
Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant James Fahey, notaire.
12 avril—12 23 30—mai 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage seul No 396 rue Carondelet entre Terpsichore et Euterpe.

H. D. Engelman vs ses créanciers.

No 1[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 30 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
La résidence cottage sous No 396 rue Carondelet dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Terpsichore et Euterpe. Le lot est désigné comme le No 3, et mesure [illegible] pieds de face à la rue Carondelet [illegible] sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles [illegible].
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes [illegible] 1887 et un dépôt de [illegible] au moment de la vente.
Actes de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Marcel T. Ducros notaire.
27 mars—27 avril 3 10 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District.

Succession de Mme Catherine Leibrock.

No 5,41[illegible]—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 28 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
1. La propriété No 165 rue Foucher coté ouest, entre Delord et Poeyfarre, les lots Nos 15 et 16 mesurant chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Foucher sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces, borné dans le fond par une allée en commun de 11 pieds 11 pouces de largeur.
2. La propriété Nos 236 et 238 rue Magazine, côté est, entre Delord et St Joseph, le lot mesure au pied français 37 pieds 7 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 111 pieds 4 1/2 pouces, sur le côté vers la rue St Joseph 111 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue Delord.
3. Un lot de terre et les améliorations dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Fulton, Calliope et Delord, connus sur:
Le No 236 rue Tchoupitoulas est le lot No 2 et mesure 22 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.
Le No 242 rue Tchoupitoulas est le lot No 5 et mesure 21 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces.
Les lots Nos 6, 7 et 8 mesurent ensemble 67 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Delord sur une profondeur variant de 90 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas et 73 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Fulton.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1887.
Les actes de ventes, aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips notaire.
Et à 2 heures p. m. le même jour au local No 236 rue Tchoupitoulas il sera vendu—
Le contenu et installations du dit établissement de quincaillerie et coutellerie, conforme à un inventaire déposé à la cour et qui sera exhibé à la vente.
Conditions—Comptant avant livraison.
27mars—27—5 16 23 28 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville

Succession d'Antoine Maréchal.

No 19,983—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 Carondelet—SAMEDI 14 mai 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1887, il sera vendu à l'encan—
1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent à McDonoghville, cinquième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, De Armas et Lapeyrouse. Les dits lots sont Nos 3 et 25 se touchant et mesurent comme suit: Le lot No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Monroe et le lot No 25 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe et chacun des dits lots mesure 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage à un étage connu par le No 108 rue Monroe.
2° Vingt trois lots de terre formant presque tout l'ilet borné par les rues Madison, Monroe, De Armas et Lapeyrouse. Etant les Nos 1 à 9 et 11 à 24 inclusivement, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Madison et Lapeyrouse, ayant 30 pieds de face à la rue Madison et 120 pieds de profondeur, n'est pas inclus, et mesurant ensemble 270 pieds de face à la rue Madison, 300 pieds à la rue Monroe, 300 pieds à la rue De Armas et 180 pieds à la rue Lapeyrouse.
Les améliorations ne sont pas incluses, la propriété est vendue comme terrain nu.
Conditions—Comptant.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant R. H. Downing, notaire.
Et à la même heure et emplacement il sera vendu les meubles et effets mobiliers de la dite succession, conformément à un inventaire déposé en mon bureau; une copie sera exhibée à la Bourse.
Conditions—Comptant.
12 avril—12 16 23 30—mai 7 14

Succession de Lionel C. Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,607—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Eleanor M. Levy, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 avril—23,27—1er mai

BUREAU [illegible]

Ventes de [illegible]

TAXES

L'Etat de la [illegible]
[illegible]